

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 23 février 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7 (reporté), 7.8, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 0.3), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME suppléant de Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Jean-Luc GUILLAUME suppléant de M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : M. Christophe DEMESMAY suppléant de Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUNET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.3) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 1.1.1), M. Pascal ROUTHIER (jusqu'au 1.1.1) Saône : Mme Sylvie GAUTHEROT suppléante de M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : M. Sylvain DOUSSE suppléant de Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Christophe LIME, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Bernard MADOUX Pugey : M. Frank LAIDIE Torpes : Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD

Secrétaire de séance : M. Pierre CONTOZ

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, C. CAULET, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, Y.M. DAHOUI, D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA, C. LIME, T. MORTON, Y. POUJET, A. POULIN, K. ROCHDI (à partir du 1.1.1), H. TRUDET, A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN, V. MAILLARD

Mandataires : P. MOUGIN, R. STHAL, M.L. DALPHIN, M. LOYAT, C. MICHEL, M. LEMERCIER, L. CROIZIER, S. BARATI-AYMONIER, E. MAILLOT, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, A. VIGNOT, C. MICHEL (à partir du 1.1.1), S. DOUSSE, A. LORIGUET (à partir du 1.1.2), Y. MAURICE (à partir du 1.1.2), G. BAULIEU, J.N. BESANCON

Délibération n°2017/003551

Rapport n°1.1.3 - Annexe au rapport d'OB 2017 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (données relatives à l'année 2015)

Annexe au rapport d'OB 2017 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (données relatives à l'année 2015)

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

Le décret du 24 juin 2015 relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes introduit l'obligation d'un rapport de présentation sur la situation existant dans la collectivité lors du débat d'orientations budgétaires.

Ce rapport précise notamment des éléments statistiques d'information et les mesures prises dans le cadre de la politique pour l'égalité des femmes et des hommes.

I. Introduction

Suite logique de la loi du 4 août 2014 notamment, le décret du 24 juin 2015 oblige les collectivités territoriales et les établissements de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants, à fournir un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes depuis le 1^{er} janvier 2016.

A travers entre autres les données du rapport présenté en comité technique, il traduit la politique RH menée par les collectivités.

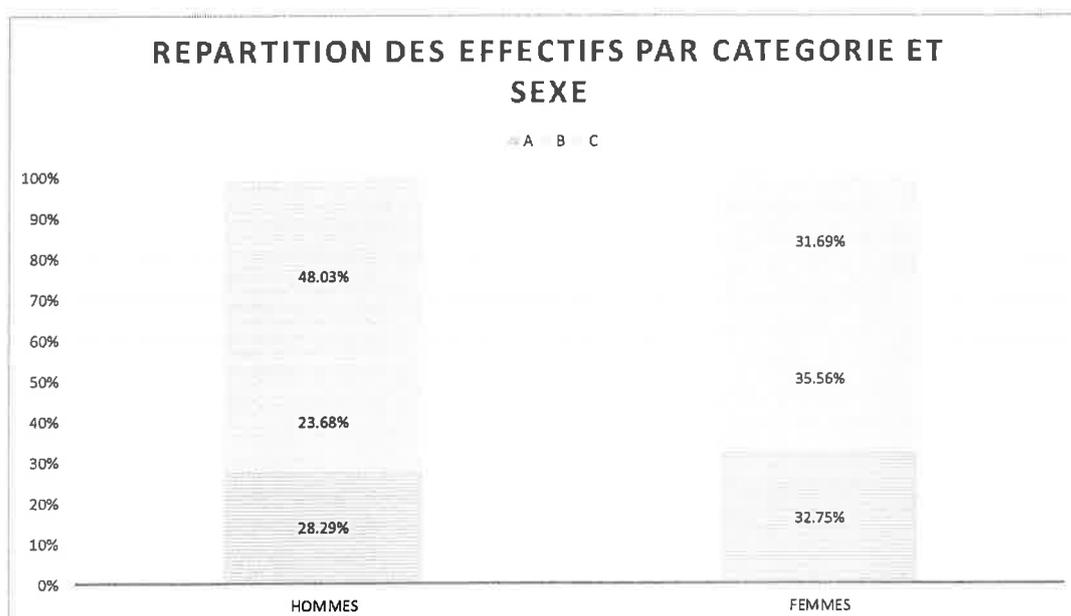
Ce rapport informe aussi sur les politiques menées par celles-ci en faveur de l'égalité des femmes et des hommes.

Ce rapport présente successivement des éléments statistiques d'information, suivis des mesures prises dans le cadre de la politique pour l'égalité des femmes et des hommes.

II. Effectifs du personnel

Effectifs permanents de la CAGB au 31/12/2015 (tous budgets confondus) :

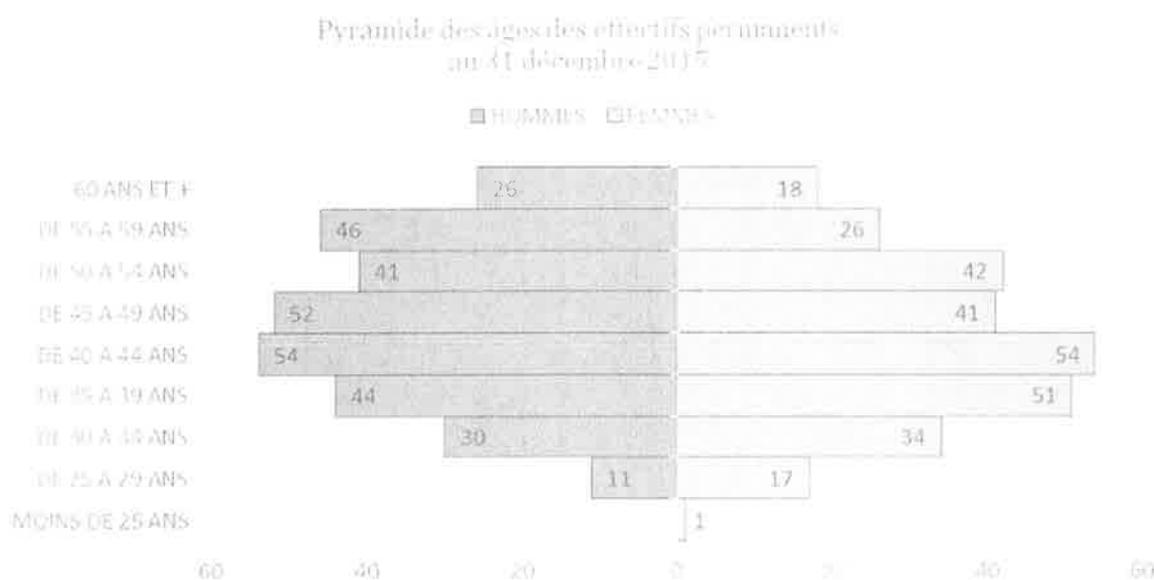
CATEGORIES DE GRADE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
A	86	93	179
B	72	101	173
C	146	90	236



FILIERES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
ADMINISTRATIVE	65	162	227
TECHNIQUE	196	57	253
CULTURELLE	40	56	96
SPORTIVE	1	0	1
SOCIALE	0	5	5
MEDICO-SOCIALE	0	3	3
MEDICO-TECHNIQUE	0	1	1
ANIMATION	2	0	2
TOTAL	304	284	588

Globalement, il y a une quasi-parité entre les femmes et les hommes.

La répartition entre les hommes et les femmes est équilibrée en catégorie A, contrairement à la catégorie B qui compte davantage de femmes et à la catégorie C qui regroupe plus d'hommes, issus notamment de la filière technique (notamment à la direction des Déchets).



L'âge médian est de 44 ans ; la pyramide des âges fait apparaître une inversion proportionnelle de la répartition femmes/hommes. En effet, les femmes sont globalement plus nombreuses jusqu'à 40 ans. Dans la tranche 40 à 44 ans, l'égalité homme/femme est parfaite. Cela s'inverse ensuite

III. Recrutement

Le tableau ci-dessous recense les recrutements internes et externes intervenus durant l'année 2015 : sur 52 agents nouvellement recrutés, 54 % sont des hommes et 46 % sont des femmes.

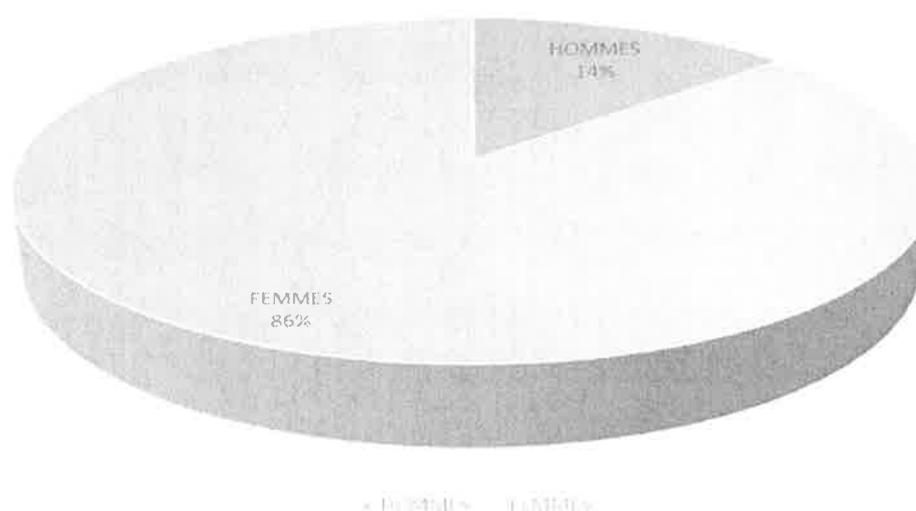
	HOMMES	FEMMES
CATEGORIE A	8	4
CATEGORIE B	8	8
CATEGORIE C	16	15

IV. Formation

Nombre de journées de formation par catégorie :

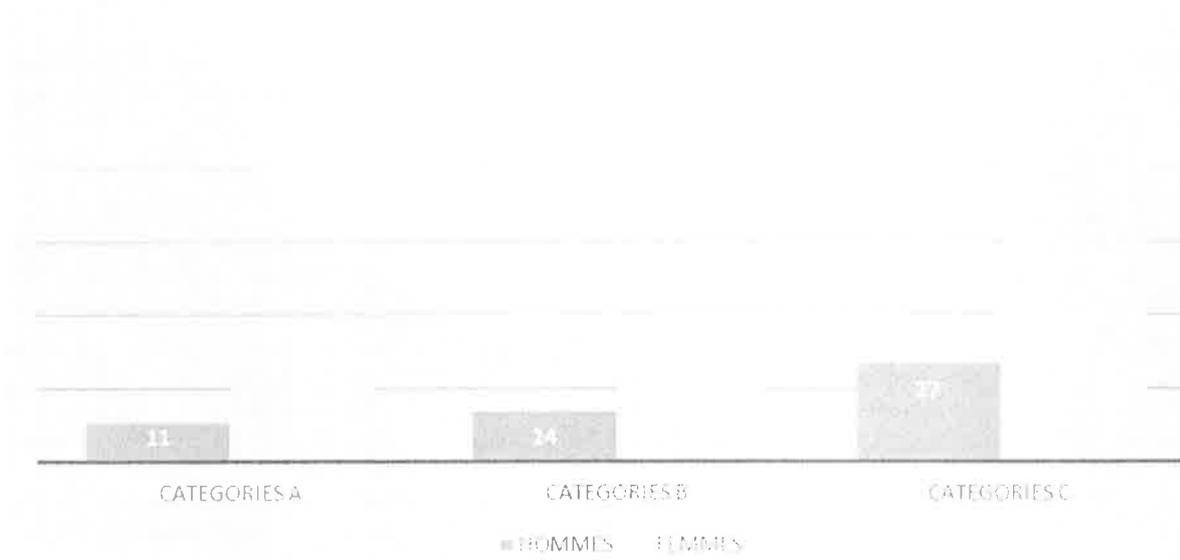
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
CATEGORIES A	413	957	1 370
CATEGORIES B	204	1 572	1 776
CATEGORIES C	552	2 584	3 135
TOTAL	1 168	5 113	6 281

REPARTITION PAR SEXE DES AGENTS A TEMPS PARTIEL



Le droit à formation est toujours fortement utilisé par les femmes quelles que soient les catégories.

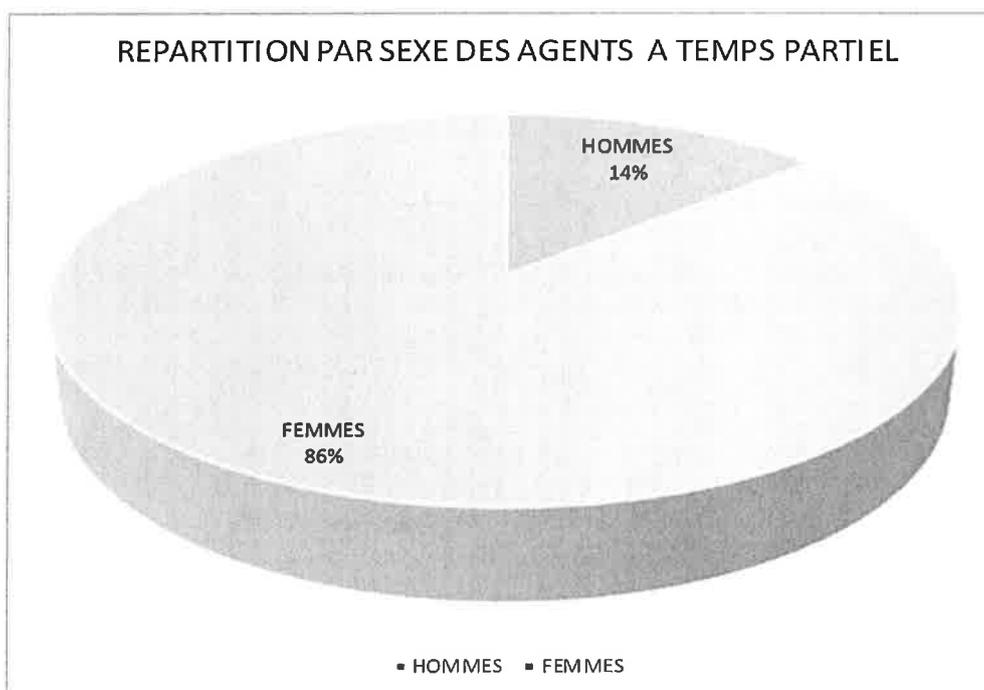
REPARTITION PAR CATEGORIE ET SEXE DES AGENTS AYANT BENEFICIE DE FORMATIONS EN 2015



V. Temps partiel

TAUX D'EMPLOI	HOMMES	FEMMES	TOTAL
50%	0	2	2
60%	0	3	3
70%	0	2	2
80%	8	59	67
90%	3	4	7
TOTAL	11	70	81

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
EFFECTIF A TEMPS PARTIEL	11	70	81
EFFECTIF PERMANENT	304	284	588
% EFFECTIF A TEMPS PARTIEL / EFFECTIF PERMANENT	3.62%	24.65%	13.78%



13 % des agents travaillent à temps partiel
24% des femmes travaillent à temps partiel

La CAGB n'échappe pas à la règle selon laquelle le temps partiel est exercé principalement par les femmes (86 % de l'effectif). On est dans le même rapport au niveau national toutes fonctions publiques confondues : 83 %.

VI. Promotion

	HOMMES	FEMMES
PROMOTION INTERNE	40.00%	60.00%
AVANCEMENTS DE GRADE	46.15%	53.85%
AVANCEMENT D'ECHELONS	50.46%	49.54%
% DES AGENTS AYANT BENEFCIE D'UN AVANCEMENT /POPULATION TOTALE	40.79%	44.01%

La promotion interne et l'avancement de grade ont concerné en 2016 davantage de femmes que d'hommes, on approche l'égalité pour l'avancement d'échelon.

VII. Rémunérations brutes

TRANCHES	HOMMES	FEMMES
de 1 500 à 2 499 €	53.9%	52.1%
de 2 500 à 3 499 €	25.3%	30.3%
3 500 € et plus	20.7%	17.6%



Le poids du temps partiel, de la filière, de la catégorie hiérarchique ainsi que l'ancienneté des agents impactent la rémunération brute ; la disparité que l'on peut constater sur ce graphique provient : du temps partiel (24 % des femmes occupent un emploi à temps partiel) , de l'âge (36 % des femmes ont moins de 40 ans contre 28 % des hommes) ainsi que la filière (71 % des femmes ont un grade de la filière administrative dans laquelle le régime indemnitaire est plus faible que dans la filière technique et il y a moins d'heures supplémentaires-

VIII. Mesures prises par notre collectivité

La CAGB, la Ville de Besançon et son CCAS ont développé une politique qui se caractérise par les mesures suivantes :

- participation à un site de covoiturage inter-collectivités dans le cadre du plan déplacement entreprise,
- le protocole en matière de temps de travail prévoit, quand cela est possible, la mise en place d'horaires variables, facilitant la conciliation de la vie professionnelle avec la vie personnelle (dans le respect des plages fixes dans lesquelles la présence des agents est obligatoire),
- incitation aux congés paternité, autorisation des temps partiels (peu de refus pour nécessité de service),
- sensibilisation des agents à partir du 3ème mois de grossesse sur la possibilité de bénéficier d'une heure d'aménagement du temps de travail par jour,
- autorisations de disponibilité pour convenances personnelles,
- organisation des formations privilégiant les formations à Besançon ou le lieu de travail (pour éviter les déplacements) et évitant dans la mesure du possible les formations le mercredi (agents à temps partiel),
- possibilité pour les agents en congé parental de suivre les formations (droit effectif pour les agents),
- travail engagé afin de mettre en place de manière expérimentale le télétravail.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport annexe aux orientations budgétaires (OB) 2017 de la CAGB relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.



Pour extrait conforme,

Le Président